

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	12
Pouvoirs	4
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 24 septembre 2024.

Vote	
à l'unanimité	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Pierre GRIMAL, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE.

Procurations :

Angélique MASSOL à Claudine GRIMAL ; Martine ALBUCHER à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Aude JALADE ; Vincent NICOULEAU à Jacky LACAN.

Absents excusés : Josette VAYSSE ; Fabienne VERGNES.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DES TARIFS DES REGIES MUNICIPALES.

Suite à une étude de la commission communale « Commerces-Foires et marchés », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la tarification des régies municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'abroger la délibération 2023/45.
2. Au vu du changement de statut du marché ovin à compter du 1^{er} octobre : La régie marché ovin est supprimé.

3. De modifier la tarification de la régie pesage comme précisé en annexe.
4. Que les montants soient mis à jour et actualisés à compter du 1er octobre selon le tableau ci-joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Aude JALADE



Le Maire,

Michel CAUSSE

